

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

Délibération n°2026 – 07 – 01

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt six

09 juillet à 18 :30

Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Rémi MICHEL, Maire.

Date de convocation : 15/06/2026

Présents : MICHEL Rémi, DESFONTAINE Gilles, PERRET Morgane, BRULE Corinne,
LEMASSON BRICE, GUIMENE Sébastien, ASFEZ Peggy, BERTHET Josiane, OLIVIER
Géraldine, COUPLE BRUNO,

Absents : LE GOFF Tony

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

MME OLIVIER Géraldine a été élue secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, afin de pouvoir procéder aux différents paiements non budgétisés sur l'année 2026, décide à l'unanimité de procéder au vote des modifications de crédit suivants sur le budget de l'année 2026 comme suit :

BUDGET COMMUNE 29000

COMPTES DEPENSES

SENS	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	23	2313	117	Constructions	+ 160 000 €

COMPTES RECETTES

SENS	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	16	1641	117	Emprunt en euros	+ 30 000 €
R	I	13	1323	117	Subventions	+ 130 000 €

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 09/07/2026
Certifié exécutoire
Le Maire
Rémi MICHEL

